

ASSOCIATION HENRI CAPITANT/GROUPE IVOIRIEN

PARTENAIRES :

COLLOQUE INTERNATIONAL

THEME :

**LE NOUVEL  
ENVIRONNEMENT DU  
RECOURVREMENT EN DROIT  
DE L'OHADA**

# **SOMMAIRE**

**I - CONTEXTES ET JUSTIFICATIONS**

**II - OBJECTIF GENERAL**

**II – OBJECTIFS SPECIFIQUES**

**IV – RESULTATS ATTENDUS**

**V - AXES THEMATIQUES DU COLLOQUE**

**VI – METHODOLOGIE**

**VII – DATE ET LIEU**

**VIII – PARTICIPANTS**

## **I – CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS**

Le Groupe ivoirien de l'Association Henri CAPITANT, comme annoncé à la cérémonie de sa rentrée solennelle en date du 25 novembre 2023, entend au titre de l'année 2024 organiser une série d'activités dont un colloque. L'actualité, marquée par l'adoption le 17 octobre 2023 de l'Acte uniforme révisé de l'OHADA sur le recouvrement et les voies d'exécution, a justifié le domaine *ratione materiae* dudit colloque. Il est indéniable que cette réforme (justifiée), inspirée par les leçons tirées de nombre d'années d'application du texte antérieur, contribue nécessairement à enrichir la discipline par des ajustements, des constructions, des innovations, nécessités par le paradigme propre à l'espace OHADA et/ou inspirés, au besoin, par les expériences d'ailleurs. Or « dans bien des cas, une réforme n'est qu'un remplacement d'inconvénients anciens, que tout le monde connaît, par d'inconvénients nouveaux, qu'on ne soupçonne pas encore, et dont la pratique révèle ensuite la nature et l'étendue ». Sans prétendre épuiser les inconvénients anciens qu'elle est supposée tarir, encore moins les inconvénients nouveaux qu'elle est susceptible de révéler, la section ivoirienne de l'AHC entend créer un cadre de réflexion par l'organisation de cette activité académique.

## **II – OBJECTIF GENERAL**

Le colloque sur « *le nouvel environnement du recouvrement en droit de l'OHADA* » vise à réunir théoriciens et praticiens du droit en vue de réflexions diverses et variées assises sur la contribution du droit à l'essor des affaires et de l'économie, à partir du référentiel qu'est ce grand espace d'intégration juridique et judiciaire constitué par l'OHADA.

Les contributions et discussions révéleront, en contemplant le chemin parcouru, comment à travers les textes, les jurisprudences nationales, la jurisprudence de la CCJA et l'appui inestimable de la doctrine les procédures de recouvrement et les voies d'exécution se transforment, évoluent pour assurer aux créanciers le paiement de sa créance dans un sens qui préserve les intérêts des débiteurs afin d'offrir dans son espace sécurité juridique, sécurité judiciaire, attractivité des investissements ...

## **III - OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Réfléchir, aux lendemains de la réforme, sur les traits actuels du droit OHADA des recouvrements et des voies d'exécution. Apprécier la redéfinition des intérêts des créanciers

et débiteurs, sous l'angle de la sécurité juridique et de son attrait pour les investisseurs, en analysant ce nouvel environnement à partir :

- Des circonstances et/ou des raisons de son avènement (les justifications du nouvel environnement) ;
- Des aménagements et innovations qu'il apporte ;

#### **IV - RESULTATS ATTENDUS**

Au regard des objectifs qui sont ceux des fondateurs de l'OHADA, notamment la sécurité juridique, la sécurité judiciaire, l'attractivité des investissements ..., le présent colloque se veut l'un de ceux (déjà organisés ou à venir) qui contribuent à exalter les avancées de cette organisation dans sa quête d'un environ saine et propice aux affaires mais aussi à identifier les points sur lesquels des efforts sont attendus.

#### **V - AXES THEMATIQUES DU COLLOQUE**

##### **AXE 1 : LE NOUVEL ACTE UNIFORME ET SES JUSTIFICATIONS**

- **Les considérations théoriques ayant présidé à l'avènement du nouvel Acte uniforme**
- **Les considérations pratiques ayant présidé à l'avènement du nouvel Acte uniforme**

##### **AXE 2 : L'EXTENSION DU CHAMP *RATIONE MATERIAE* DU RECOUVREMENT DANS LE NOUVEL ACTE UNIFORME**

- **Les saisies portant sur le bétail**
- **Les saisies des biens placés dans un coffre-fort appartenant à un tiers**
- **La saisie des titres de créances négociables**

##### **AXE 3 : LES OBSTACLES AU RECOUVREMENT DANS LE NOUVEL ACTE UNIFORME**

- **Les insaisissabilités**
- **Le secret professionnel et recouvrement**
- **Les immunités d'exécution**

##### **AXE 4 : LE NUMERIQUE ET LE RECOUVREMENT DES CREANCES DANS LE NOUVEL ACTE UNIFORME**

- **La signification par voie électronique**
- **La saisie des créances représentant un avoir en monnaie numérique**

## **AXE 5 : LE COMMERCANT ET LE RECOUVREMENT DANS LE NOUVEL ACTE UNIFORME**

- **La banque dans le recouvrement des créances**
- **La saisie du fonds de commerce**

## **AXE 6 : LES AUXILIAIRES DE JUSTICE DANS LE NOUVEL ACTE UNIFORME**

- **La nullité des actes du commissaire de justice en matière de recouvrement**
- **L'harmonisation de la forme des actes des commissaires de justice**
- **L'avocat dans les procédures de recouvrement**

## **VI - MÉTHODOLOGIE**

La méthodologie retenue pour ce banquet scientifique est de nature interactive, conciliant communications et discussions. Les communicants, enseignants et praticiens nationaux et étrangers, regroupés en panels s'efforceront de livrer la substance de leurs réflexions dans un temps estimé à 20 mn. La phase des échanges et discussions, d'une durée 30 mn s'ouvrira à la fin de chaque panel. Les trois demi-journées seront donc comblées par 6 panels à raison de 4 panels, la première journée, et 2 panels, la dernière journée.

Un comité scientifique qualitativement constitué offrira bien entendu sa caution scientifique pour assurer la qualité des contributions, l'organisation pratique de ce banquet devant être orchestrée par un comité d'organisation.

## **VII - DATE ET LIEU**

Le colloque international sur « *Le nouvel environnement du recouvrement en droit de l'OHADA* » est prévu pour se tenir les **15 et 16 février 2024** à l'Université Félix Houphouët Boigny ;

## **VIII - PARTICIPANTS**

Sont attendus à ce colloque international :

- Les enseignants-chercheurs et chercheurs des Universités Publiques et Privées ;
- Les doctorants, étudiants en Licence et auditeurs en Master ;
- Les praticiens du droit ;
- Les entreprises ;
- Les professionnels du monde des affaires ;
- Le public

